

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination Territoire d'outre-mer

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 23 février 2012 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane à M. Mahoussi Migan

NOR : ETSF1281232A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1372 du 12 novembre 2010 modifié portant création de la délégation générale au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, notamment le II de son article 3 ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, notamment son titre I^{er} ;

Constatant la vacance temporaire du poste de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane ;

Le préfet de la Guyane ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Mahoussi Migan, directeur adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane et chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie », est chargé de l'intérim du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à compter du 27 février 2012.

Article 2

Le délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé et au *Bulletin officiel* du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Fait le 23 février 2012.

Pour les ministres et par délégation :

*Le délégué général au pilotage des directions régionales
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,*

M. EL NOUCHI